

7^{ème} congrès FNME CGT

Bilan Résolution III

Paragraphe 1. Démarche syndicale Europe International

- Paragraphe 2. Depuis des années, la FNME-CGT se bat pour le droit et l'accès à l'énergie.
- Paragraphe 3. Deux orientations majeures guident cette bataille : la mise en place d'un observatoire de la précarité énergétique en Europe et la reconnaissance par l'ONU du droit à l'énergie comme droit fondamental.
- Paragraphe 4. Notre orientation pour obtenir un observatoire de la précarité énergétique au niveau européen est en partie atteinte, puisqu'il a vu le jour en janvier 2018. Son objectif est de collecter des données et de faciliter les échanges de bonnes pratiques entre les États membres.
- Paragraphe 5. L'observation a permis une définition commune de la précarité énergétique obtenue dans l'accord de compromis de la directive « précarité énergétique ». Toutefois, cet accord ne protège pas les plus vulnérables, car il ne reconnaît pas le droit à l'énergie et n'interdit pas les coupures.
- Paragraphe 6. Cela ne s'est pas traduit non plus par l'obtention de notre revendication d'une directive européenne pour mettre fin à la déréglementation des marchés énergétiques et à l'éradication de la précarité énergétique.
- Paragraphe 7. L'action de l'ONG DAE SOS Futur, à laquelle la Fédération et des syndicats sont adhérents, est un outil à développer, car il a permis le déroulement de plusieurs initiatives et des contacts dans la société civile.
- Paragraphe 8. L'ONG DAE SOS Futur est présente dans la coalition européenne du droit à l'énergie. La réalisation d'une déclaration commune par cette coalition est une avancée importante dans la lutte menée par la Fédération.
- Paragraphe 9. La tenue d'un forum à Bruxelles sous l'impulsion de la coalition, en présence de députés européens, a remis au centre des débats cette question en défendant une approche du service public fondée sur la démocratie et la propriété publique de la production, du transport et de la distribution de l'énergie.
- Paragraphe 10. Malgré ces éléments positifs, il n'y a toujours pas d'avancée sur la création d'une agence européenne de l'énergie.
- Paragraphe 11. Les résultats de l'étude sur vingt ans de déréglementation du secteur de l'énergie demandée par la FNME-CGT et menée par la FSESP et l'ISP durant la mandature, en collaboration avec l'université de Greenwich, démontrent que la libéralisation de l'énergie est un échec. Le constat est sans appel : libéralisation de l'énergie et décarbonisation sont incompatibles.
- Paragraphe 12. L'étude met également en évidence l'importance croissante de la propriété publique de l'énergie et du nécessaire contrôle démocratique des ressources énergétiques. Elle confirme aussi que la libéralisation du secteur n'aboutit pas à la création d'emplois de qualité. Les prix pour les consommateurs ont doublé au cours des dix dernières années et les monopoles publics ont été remplacés par de puissants cartels privés.
- Paragraphe 13. Le Collectif Europe International fédéral continue à travailler sur les convergences d'analyses et d'actions pour faire avancer ses revendications. C'est ainsi qu'il a réuni, à l'été 2019, plusieurs acteurs européens sur le sujet des concessions hydrauliques,

afin de construire une bataille commune contre la privatisation des moyens de production.

- Paragraphe 14. Au niveau international, notre principal objectif, l'organisation d'une journée mondiale du droit à l'énergie reconnue par l'ONU, n'a pas encore été gagné. Toutefois, en octobre 2019, l'Assemblée générale des Nations unies, consacrée à la politique de développement durable, a appelé à une décennie d'actions et de mesures. Elle vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
- Paragraphe 15. Ces initiatives sont le fruit du travail réalisé pour renforcer et élargir notre réseau d'échanges bilatéraux à travers plusieurs participations de la FNME-CGT au niveau international ou européen.
- Paragraphe 16. Nos interventions dans les structures institutionnelles, réseau Accords-cadres monde, réseau Nucléaire, réseau Femmes avec la conférence de Prague, les comités exécutifs des fédérations internationales et européennes, mais aussi dans les congrès ou délégations des syndicats de l'énergie et des mines (Portugal, Italie, Espagne, Autriche, Canada, Luxembourg, Belgique, Brésil, Islande, Niger, Argentine, Colombie, Cuba, Russie) ou encore dans des conférences ou des études internationales (numérique et mutations du travail, négociations collectives pour encadrer la numérisation) ont permis de faire avancer nos repères revendicatifs.
- Paragraphe 17. Notre participation aux groupes d'influence progressistes, comme les Groupes dits d'Annecy et de Paris, mis en place pour développer des actions, des prises de position et des résolutions communes dans IndustriALL Europe et Global Union (monde) commencent ainsi à porter leurs fruits.
- Paragraphe 18. Avec toutes les fédérations CGT affiliées à la FSESP et IndustriALL Europe, nous avons travaillé via nos interventions à l'organisation de la manifestation européenne en avril 2019 à Bruxelles, à laquelle des syndicats de la Fédération ont participé.
- Paragraphe 19. Nous avons obtenu le soutien et la participation des fédérations FSESP, ISP, IndustriALL ETU et Global Union aux journées intersyndicales de grève contre le projet Hercule.
- Paragraphe 20. En Europe, nous avons participé à l'élaboration de revendications communes, notamment autour du temps de travail, du salaire minimum, du système de pension, de la négociation collective (en particulier sur les questions de politique sociale et sur le rôle des syndicats).
- Paragraphe 21. La situation dégradée du dialogue social a poussé IndustriALL Europe à lancer une campagne d'envergure européenne « Together at Work », dans laquelle la FNME-CGT a pris toute sa place. L'objectif est de promouvoir les avantages de la négociation collective à travers l'Europe et ce, non seulement pour les travailleurs, mais aussi pour la société dans son ensemble.
- Paragraphe 22. La position de la FSESP sur la réglementation des prix est, elle aussi, à mettre à l'actif du travail fédéral réalisé ces dernières années.
- Paragraphe 23. Notre engagement dans la lutte contre la mise en concurrence des concessions hydro-électriques s'est traduit par une réunion commune des représentants syndicaux des six pays soumis à la lettre de mise en demeure de la Commission européenne. Celle-ci portait sur la sortie de l'hydraulique de la concurrence, ainsi que sur la mise en place de services d'intérêt économique général (SIEG). Une déclaration commune a été rédigée et soumise aux fédérations européennes leur demandant de porter ce sujet en débat. Une réunion européenne a été organisée avec toutes les organisations syndicales concernées. Si les premiers échanges

laissaient entrevoir une convergence des positions, le retour dans les organisations respectives n'a pas pu aboutir à une position commune sur cette revendication.

- Paragraphe 24. Nous avons contribué à développer des actions convergentes autour de la justice fiscale, des lanceurs d'alerte, des discriminations, des services publics, de la politique migratoire.
- Paragraphe 25. L'adoption en juin 2019 d'une nouvelle norme internationale du travail pour combattre la violence et le harcèlement au travail et la déclaration de Prague sur les droits des travailleuses sont aussi des avancées majeures dans notre combat pour les droits des femmes. Pour autant, la lutte reste à mener pour que la France ratifie cette nouvelle norme internationale.
- Paragraphe 26. Notre engagement dans les internationales a aussi conduit à la négociation d'un nouvel accord RSE (responsabilité sociale d'entreprise) à EDF sur nos revendications. L'ouverture de négociations à Engie fin 2019 a conduit la Fédération à être force de propositions dans la négociation pour obtenir des garanties sociales de haut niveau pour l'ensemble des salariés d'un même groupe.
- Paragraphe 27. La construction de nouveaux accords de coopération, comme avec le STEINR (Russie), le SNTEM (Cuba) et à venir avec les Algériens, permet aussi de renforcer le travail commun. Le développement des solidarités entrepris avec le MAB (mouvement anti-barrages au Brésil) ou l'ONG Prodesc au Mexique pour soutenir la communauté indigène d'Union Hidalgo, qui se bat contre l'implantation d'un nouveau parc éolien d'EDF sur ses terres, contribue à construire la lutte internationale.
- Paragraphe 28. C'est aussi le cas de l'accord de coopération proposé par la FNME-CGT à quatre syndicats européens, en représentant plus efficacement les intérêts des travailleurs, notamment au travers de garanties collectives de haut niveau, d'échanges sur les situations de l'emploi et des conditions de travail, mais aussi d'analyses sur les impacts et conditions d'externalisation du travail des entreprises. L'objectif est, là aussi, de construire des positions communes pour peser sur les orientations des institutions européennes de notre champ d'activité.
- Paragraphe 29. Le programme d'action et la résolution Énergie adoptés en juin 2019 lors du congrès de la FSESP sont des bases solides pour continuer à peser sur les gouvernements nationaux et les institutions européennes. Notre participation active et notre investissement au sein des différents comités ont permis d'obtenir la vice-présidence du Comité permanent des services publics.
- Paragraphe 30. Notre contribution aux travaux d'IndustriALL Europe et Global Union (entrée au comité exécutif, participation aux groupes de travail et réseaux, préparation des congrès) a été nécessaire pour continuer à faire avancer nos repères revendicatifs. Avec les fédérations CGT affiliées à IndustriAll Europe et Global Union, nous avons participé activement aux réunions des réseaux des syndicats progressistes que sont le Groupe d'Annecy et le Groupe de Paris. Ce travail commun nous a permis d'élaborer collectivement nos axes revendicatifs afin de peser au sein des différents comités et lors des congrès.
- Paragraphe 31. Le congrès d'IndustriAll Europe (1er-2 juin 2021 en visio) a permis de décider d'un plan stratégique qui définit les priorités et les actions de l'organisation pour les deux prochaines années. Une réunion physique des délégués au congrès est prévue en 2023, afin d'examiner la mise en œuvre du plan stratégique 2021-2023, de débattre et de déterminer le cap politique pour les années suivantes jusqu'au prochain congrès d'IndustriAll Europe en 2025. Le plan stratégique se concentre sur la reprise industrielle et sociale après la crise, sur la gestion des transformations verte et numérique, qui ont été accélérées par la pandémie et le plan de relance. L'objectif central est de garantir une transition écologique, sociale et sociétale qui ne laisse

aucun travailleur et aucune région à l'écart de la transition et de la reprise, et de veiller à ce que les travailleurs soient au centre des transformations.

- Paragraphe 32. Le congrès IndustriAll Global Union s'est tenu en visio les 14 et 15 septembre 2021. Une nouvelle direction a été élue et un plan d'action ambitieux a été adopté sur la promotion des droits des travailleurs, la construction de syndicats forts, la confrontation avec le capital mondial et la politique industrielle durable. Des résolutions ont été adoptées et des dirigeants syndicaux d'Algérie, de Biélorussie, de Corée, d'Eswatini, d'Indonésie et du Myanmar ont évoqué les situations difficiles dans leur pays, où le travail syndical est paralysé en raison des attaques massives contre les droits des travailleurs.
- Paragraphe 33. Au regard des débats qui ont précédé, au sein de la CGT, la préparation de notre 52e congrès, la FNME-CGT a ressenti le besoin de retracer à son corps militant l'histoire de notre syndicalisme européen et mondial.
- Paragraphe 34. Une journée d'études a été organisée fin août 2019, ce qui nous a permis de souligner d'une part, les avancées obtenues, mais aussi les progrès à réaliser, et d'autre part, la nécessité d'augmenter le rapport de force syndical au regard des grands enjeux énergétiques. Il en ressort aussi la nécessité de travailler avec toutes les organisations qui luttent ensemble pour la paix dans le monde et des droits de haut niveau pour les travailleurs. Pour cela, il est important, pour œuvrer dans le même sens, quelles que soient les organisations, de ne pas se focaliser sur l'affiliation. Les travailleurs sont très loin de ces enjeux de sommets des directions d'organisations.